

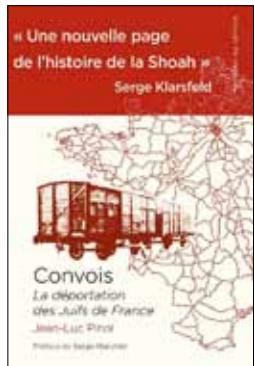
Convois

Jean-Luc Pinol

Editions du Détour, sept. 2019
320 pages, 24,90 €

Bien que l'historiographie de la déportation soit déjà très riche, l'ouvrage de Jean-Luc Pinol, professeur émérite à l'Ecole normale supérieure de Lyon et spécialiste d'histoire urbaine, mérite une attention particulière, justifiée par l'ambition affichée de cartographier les soixante-dix-neuf convois partis de France. En résulte «une sorte de révélation», selon Serge Klarsfeld, auteur de la préface et du fichier de soixantedix-huit-mille juifs déportés et tués sur le territoire français, fichier qui a servi à géolocaliser les communes de déportations et d'origine des déportés et incarcérés. «La carte conçue par l'historien interroge d'abord, puis ensuite ses lecteurs, devenant ainsi outil de partage des connaissances.»

En effet, une histoire dans le temps et dans l'espace se dévoile au fil des cartes, qui met en lumière des interactions entre autorités allemandes et françaises. On perçoit ainsi l'ampleur spatiale du phénomène qui touche le territoire métropolitain, avec une commune sur dix touchée. Cette prégnance de la déportation «rend compte d'un phénomène crucial, dû aux politiques antisémites et, à partir de 1942, aux politiques d'arrestations: pour échapper à la persécution, les populations juives, qu'il s'agisse des Français israélites ou des étrangers juifs, se sont dispersées». Mais les déportations ne sont pas partout de même ampleur dans la France, et la chronologie diffère selon les territoires. Les arrestations sont faibles en Alsace-Moselle par rapport à l'intensité en région parisienne où, en fonction des arrondissements, les juifs sont plus ou moins touchés. L'ouvrage permet aussi de rendre compte du fait que les communes en zone libre sont tout autant touchées qu'en zone occupée. C'est le cas le long des Pyrénées et de la Méditerranée, ce qui renvoie à l'existence



des camps d'internement pour étrangers - juifs étrangers, réfugiés allemands et résistants espagnols fuyant les persécutions -, préalable à la guerre.

En somme, il s'agit de présenter «les logiques géographiques qui sont à l'œuvre derrière chaque convoi», la carte, «parfois perçue comme un outil froid, technique, abstrait, créant de la distance, [pouvant] nourrir des approches sensibles et établir des ponts avec des démarches non historiennes». Ainsi, cet ouvrage permet de nourrir la réflexion des spécialistes - les enseignants trouvant sans réserve son usage en classe -, enfin de toutes celles et ceux qui souhaitent se rendre compte, visuellement, de ce que furent les politiques de déportation menées par l'Etat français.

Ewa Tartakowsky,
section LDH d'Ivry/Vitry



Etat d'urgence technologique

Olivier Tesquet

Premier parallèle, février 2021
160 pages, 16 €

Dans son précédent essai *A la trace*⁽¹⁾, Olivier Tesquet dressait un tableau de la surveillance dont nous sommes objets. Dans *Etat d'urgence technologique*, il actualise et détaille: *Comment l'économie de la surveillance tire parti de la pandémie* (son sous-titre).

Du fait de la pandémie de Covid-19, l'état d'urgence sanitaire a succédé à l'état d'urgence antiterroriste: la santé serait devenue la «première des libertés», justifiant une restriction inédite de celles-ci et le renforcement de la surveillance. De l'utilisation des applications de traçage à celle de la reconnaissance faciale, jusqu'au déploiement de drones pour surveiller le respect du confinement, toutes ces technologies ont prolifié. Ainsi la Chine, pour faire respecter son confinement très strict, a multiplié leur usage, innovant même

avec la reconnaissance faciale des visages masqués et la mesure de la température. De nombreux pays ont imposé ou proposé des outils de traçage sur téléphone portable pour, au mieux, être averti en cas de contact avec une personne malade, au pire être assigné dans son lieu de confinement avec des contrôles intrusifs (géolocalisation, selfies obligatoires...). De nouveaux bracelets électroniques ont vu le jour, bipant en cas de rapprochement des porteurs, permettant de vérifier la «distanciation sociale».

Pour certaines firmes, c'est l'occasion d'un «Covid-washing» ou de gros bénéfices. NSO, entreprise israélienne de sécurité informatique, connue pour son logiciel espion, Pegasus, utilisé par les dictateurs pour surveiller journalistes et opposants, a aussi fourni au gouvernement israélien l'outil Landmark, lui permettant de géolocaliser les malades et de suivre l'évolution de l'épidémie. L'entreprise Palantir, bien connue des services de renseignements, s'est convertie dans la gestion des données de santé; le Royaume-Uni lui a ainsi confié la gestion des tests et du traçage des malades, en échange des données de tous ses sujets. Les entreprises ayant développé des outils de surveillance à distance ont aussi bénéficié de la frénésie d'employeurs, dans leur contrôle des télétravailleurs.

Pour Olivier Tesquet, la pandémie a «anesthésié encore un peu plus notre vigilance vis-à-vis des dispositifs menaçant les libertés». L'effet cliquet rendra-t-il cette surveillance irréversible, ou arriverons-nous à inspirer une peur salutaire à nos concitoyens, par l'évidence que si «l'extrême droite [...] devait accéder aux plus hautes responsabilités, elle aurait à sa disposition de redoutables armes de contrôle social»?

(1) Voir www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2020/07/HL189-Notes-de-lecture-7-A-la-trace.pdf.

Maryse Artiguelong,
vice-présidente de la LDH